

Vertical line on the left side of the page.

Vertical line on the right side of the page.

Small, faint text or markings in the lower right quadrant.

808.



1891

NEUVIEME
CONGRES NATIONAL

DE
PARTI OUVRIER

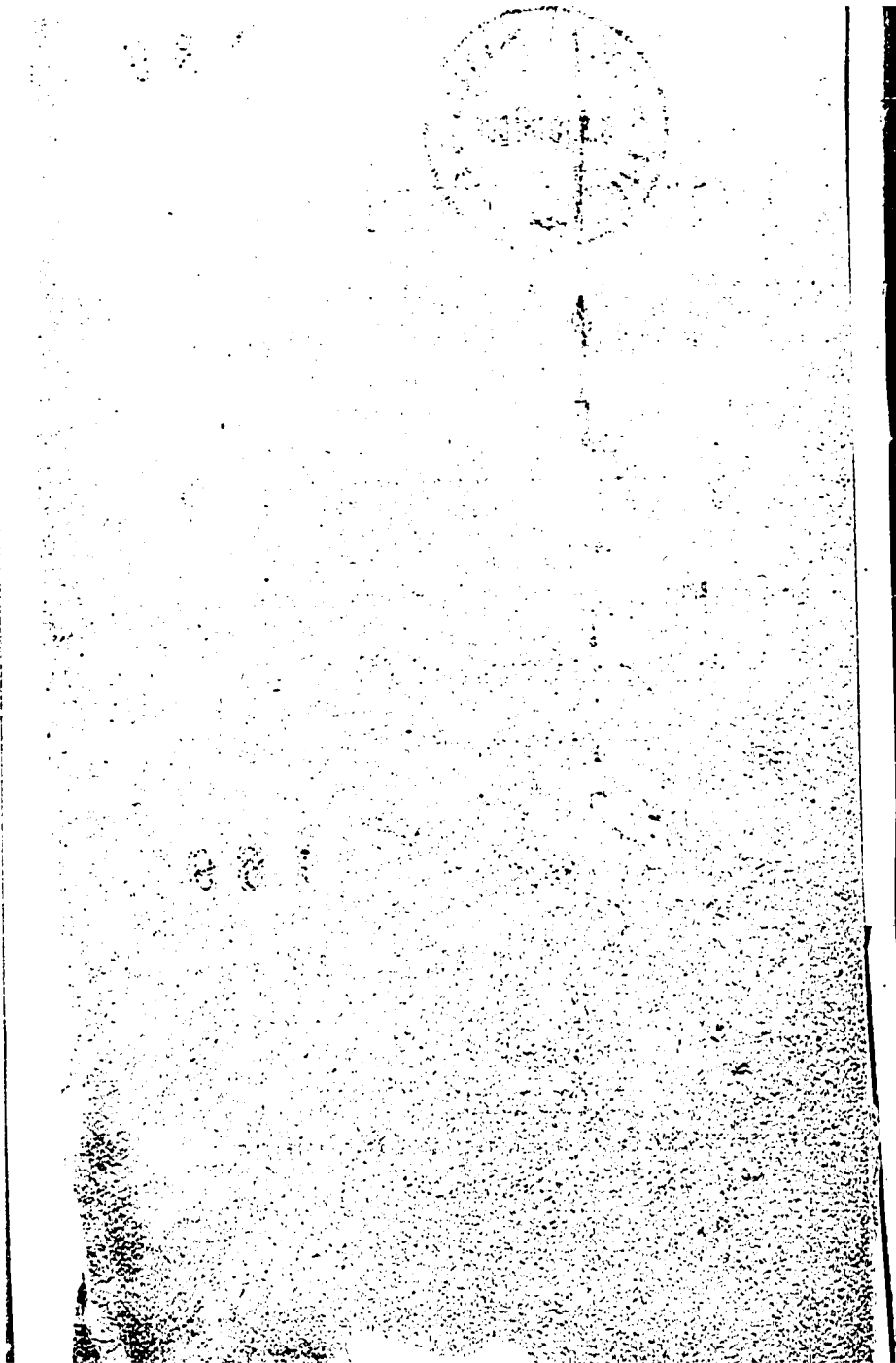
SEUL A LYON

du 26 au 28 Septembre 1891



1891

Publie par
l'Imprimerie du Parti Ouvrier
27, rue de la République



9^e CONGRÈS NATIONAL

du

PARTI OUVRIER

Tenu à Lyon du 26 au 28 Novembre 1891.

Liste des délégués.

J. Dormoy, conseiller municipal, — Paul Lafargue, député, — Delorme, conseiller municipal, — Jules Guesde, — Buisson, — G. Farjat, — Durousset, conseiller prud'homme, — Camet, — Lambert, conseiller prud'homme, — A. Delcluze, conseiller général, — Ferroul, député, — Joly, — Jourde, député, — Renard, — citoyenne Vincent, — citoyenne Tracol — Charpentier, conseiller municipal, — S. Dereure, — Henri Aimel, député, — Fagot, conseiller municipal, — Labrosse, — Blache, de Lyon, — Krauss, — Krammer, — Cochet, — Dumas, — Drevet, — Grumeaud, — Poizat, — Marle, — Rolland, — Monavon, — Mouret, — Soula-geon, — Normand, conseiller municipal, — Rigollet, président du conseil des prud'hommes, — Languet, — Citoyenne Gazi, — Tauzet, — Bourde, — Chevalyre, — Acary, —

Payan, — Liobard, — Clauzet, — Fraichon,
— Gauthier, — Porret-Blanc, — Devèze,
conseiller prud'homme, — Rochon, — Ri-
bard, conseiller prud'homme, — Jullien,
— Valentin, — Lacroix, — Darnon, — Bon-
nefond, — Chambard, — E. Blache.

**Villes, groupes ou syndicats repré-
sentés ou adhérents.**

Aniche : groupe du Parti ouvrier, — *Alais* :
Comité socialiste, l'Indépendance, l'Avant-
Garde, Ni Dieu ni Maître, syndicat des mi-
neurs, syndicat des métallurgistes, —
Amiens : Ligue des socialistes picards, l'U-
nion socialiste de la Somme, le *Peuple Pi-
card*, — *Armentières* : Comité central du
Parti ouvrier, Chambre syndicale de l'in-
dustrie textile, — *Beauvois* : Syndicat tex-
tile et cercle du Parti, — *Bordeaux* : Avant-
Garde Bastidienne, le Réveil social, la Vi-
gie, le Droit de l'Homme, le Clairon Basti-
dien, La Justice, Le Droit social de Bègle,
la Sentinelle de Bègle, l'Eclaireur, les
Egaulx, l'Egalité, l'Emancipation sociale, le
Vengeur, l'Impartial, l'Humanité, la Liberté
de Cénon, la Montagne, le Progrès social,
la Solidarité, les Indépendants (total vingt
groupes du Parti), l'Agglomération borde-
laise et la Bourse du Travail Indépendante
comprenant 42 syndicats, plus les groupes

de St-Macaire, — *Beaucaire* : Cercle ouvrier socialiste, — *Belmont* : Chambre syndicale des tisseurs et similaires, — *Boulogne* : Groupe d'études sociales, — *Bourg-le-Péage* : Syndicat fédéral des ouvriers chapeliers, — *Cours* : Comité socialiste, — *Carcassonne* : Union socialiste. — *Caudry* : Syndicat textile et Cercle du Parti ouvrier, — *Calais* : Comité central du Parti ouvrier composé de dix comités de quartier, *L'Aiguille cosmopolite* (tailleurs), la *Varlope solidaire*, la chambre syndicale de la métallurgie, — *Douai* : Comité des travailleurs, — *Givors* : le Réveil social, — *Grandris* : Chambre syndicale des tisseurs et similaires, — *Lille* : Comité central du Parti ouvrier, comité de Moulins-Lille, comité de Wazemmes, comité d'Esquermes, comité de Cantaleu, comité de Saint-Sauveur, comité de Saint-Maurice, comité de Fives, comité d'Hellemmes, comité du Vieux-Lille, syndicat de l'industrie textile, syndicat des chicoretiers, union des métallurgistes, syndicat des mouleurs en fer et cuivre, syndicat des menuisiers-charpentiers, groupe des étudiants socialistes de Lille, — *Lomme* : Comité du Parti, — *Loos* : Comité du Parti, — *L'Arbresle* : Chambre syndicale des tisseurs en velours, — *Lyon* : Chenilleux réunis, cercle de l'Union des

travailleurs de St-Just, cercle de l'Avenir des travailleurs du quatrième arrondissement, comité de l'Union des républicains socialistes et indépendants, Société civile des plâtriers-peintres, comité des républicains socialistes du 1er arrondissement, Groupe du Parti ouvrier (1er et 4e arrondissement), union syndicale des dames réunies, Club de l'art social lyonnais, Groupe des étudiants socialistes, Chambre syndicale des Chevriers-Maroquiniers, Fédération des classes laborieuses du Rhône, Comité de l'Union des Travailleurs socialistes du 4e arrondissement, Chambre syndicale des tisseurs mécaniques, union syndicale des ouvriers passementiers, Comité de concentration des travailleurs socialistes du 6e arrondissement, Parti ouvrier (groupe de Vaise). Chambre syndicale des ouvriers imprimeurs-lithographes, Avant-Garde du 6e arrondissement, — *Fourmies* : Le 89 des prolétaires, syndicat de l'industrie textile de Fourmies et de la région, — *Le Vigan* : Fédération des ouvriers cardeurs du Vigan, Comité socialiste révolutionnaire, — *Marseille* : Agglomération marseillaise du Parti ouvrier, Cercle socialiste, — *Macon* : Comité républicain socialiste, — *Murnand* : Chambre syndicale des tisseurs, — *Saint-Jean Labussière* : Chambre syndicale, — *Le*

Cergne : Chambre syndicale, *Montluçon* : Cercle des ouvriers républicains, union des chambres syndicales ouvrières, chambre syndicale de la métallurgie, chambre syndicale des ouvriers boulangers, chambre syndicale des perruquiers, chambre syndicale des cordonniers, chambre syndicale des ouvriers verriers, — *Marquise* : Groupe du Parti, — *Narbonne* : Chambrée socialiste, Fédération régionale du Parti ouvrier, — *Montpellier* : Bourse du Travail comprenant 14 syndicats (tonneliers, fondeurs, tailleurs de pierre et maçons, serruriers, fédération des menuisiers, peintres, sculpteurs-ornemanistes, agriculteurs, travailleurs de terre, chocolatiers, pâtisseries, confiseurs, cordonniers, tailleurs d'habits, union litho-typographique, ébénistes), groupe socialiste, — *Oullins* (Rhône) : Comité des républicains socialistes d'Oullins, — *Paris* : Agglomération parisienne, cercle collectiviste des 1er et 2e arrondissement, cercle collectiviste des 3e et 4e arrondissements, union socialiste du 5e, cercle collectiviste du 9e, cercle collectiviste du 14e, — *Reims* : Comité central des groupes du Parti ouvrier de Reims, cercle d'études sociales du 2e canton, — *Romans* : Comité socialiste de Romans, Union des travailleurs souleurs et apprêteurs en chapellerie, Syndicat des ouvriers

en chassures, — *Rouen* : Le Parti ouvrier, — *Roanne* : Conseil local du Parti ouvrier, l'Avant-Garde, groupe l'Égalité, syndicale des tisseurs, — *St-Etienne* : Bourse du travail (36 syndicats), Groupe du Parti ouvrier stéphanois, fédération du bâtiment du département de la Loire comprenant 16 syndicats, groupe de propagande révolutionnaire socialiste, — *Tarare* : Tisseurs et similaires, apprêteurs, brodeurs, corps d'état réunis, brodeuses, — *Thisy* : Tisseurs et similaires, Comité socialiste, — *Le Bourg de Thisy* : Comité socialiste, — *Roubaix* : Comité central du Parti ouvrier, l'Avant-Garde, — *Troyes* : Comité central du Parti ouvrier, Les travailleurs troyens, le Réveil social, le Comité ouvrier du Pont-Vert, les Travailleurs de Ste-Savine, le Droit social, la Sociale du Faubourg Tronuls, union syndicale de la bonneterie, — *Toulouse* : Groupe des ouvriers républicains, — *Vienne* : chambre syndicale des cardeurs, — *Villebois* : Chambre syndicale des tailleurs de pierre, — *Wignehies* : Les Défenseurs du droit, — *Commeny* : Fédération de l'Allier, comprenant les groupes et syndicats de vingt localités.

DÉCLARATION

Le neuvième Congrès national du Parti ouvrier, réuni à Lyon le 26 novembre 1891, avant d'aborder son ordre du jour,

Salue les 34,000 ouvriers mineurs du Pas-de-Calais en grève contre les plus voleuses des Compagnies, et félicite les mineurs d'Angleterre qui ont mis au service de leurs frères de France des subsides et une semaine de chômage par mois ;

Acclame le pacte de fraternité renouvelé au Congrès international de Bruxelles par les partis socialistes et les organisations corporatives d'Europe et d'Amérique ;

Voue à l'exécration des travailleurs français un gouvernement prétendu républicain qui, après les avoir fusillés à Fourmies, se prépare à les affamer par ses droits sur le blé, le pain, la viande, le café et le sucre ;

(Et dénonce l'alliance conclue à Cronstadt, par-dessus les cadavres de la Pologne martyre et du nihilisme russe, comme une duperie, un péril et un crime :

Une duperie, parce que le Tzarisme ne voit dans l'amitié de la France que le marché français ouvert à ses emprunts répétés, un moyen de remplir ses caisses vides ;

Un péril, parce que loin d'être une garantie de paix, une pareille alliance, en supprimant notre liberté d'action, risque d'entraîner notre pays dans une guerre où il n'a que faire et que seul en Europe, l'empire du Tzar a intérêt à déchaîner ;

Un crime, parce qu'une République, même bourgeoise, ne saurait s'allier au despotisme moscovite sans se faire la complice de l'écrasement du peuple russe et de la pire des réactions suspendue sur la civilisation occidentale en travail de société socialiste.)

La partie relative à l'alliance russe sera l'objet d'un manifeste explicatif, confié aux soins du Conseil national.

Gestion du Conseil national

Le rapport du Conseil national sur la situation du Parti et son action politique et économique du 16 octobre 1890 au 26 novembre 1891 est présenté par le secrétaire pour l'intérieur et approuvé à l'unanimité, ainsi que le compte des recettes et des dépenses.

Les résolutions du Congrès international de Bruxelles et leur application

Le Congrès ratifie à l'unanimité le projet suivant d'organisation du Secrétariat national du travail pour la France, présenté par le Conseil national :

Conformément à la résolution du Congrès international ouvrier socialiste de Bruxelles, il est institué pour la France un *secrétariat national du travail*.

Attributions

Le *secrétariat national du travail* a pour but :

1. De centraliser les renseignements, statistiques, etc., intéressant l'organisation et l'action ouvrières ;
2. De correspondre avec les secrétariats du travail des autres pays.

Composition

Le *secrétariat national du travail* est composé de deux représentants de chacune des organisations corporatives ou socialistes qui suivent :

Les Bourses de travail de Paris et des départements ;

La Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France ;

Le Comité révolutionnaire central ;

La Fédération des travailleurs socialistes :

Fraction A,

Fraction B,

Le Parti ouvrier,

Les Indépendants.

Il comprend en outre un délégué par Fédération nationale de métier.

Fonctionnement

Le *secrétariat national du travail* nomme dans son sein un trésorier et un trésorier-adjoint, un archiviste et un archiviste-adjoint.

Il y aura pour l'intérieur autant de secrétaires que d'organisations représentées.

Les communications avec chacune de ces organisations auront lieu par l'intermédiaire du secrétaire élu par elle.

Le secrétariat de séance sera rempli, à tour de rôle, par chacun des secrétaires.

La correspondance avec l'extérieur sera signée du secrétaire de séance.

Elus pour un an, tous ces fonctionnaires seront révocables par ceux qui les auront nommés.

Budget

Les frais du secrétariat national du travail (local, correspondance, convocations, etc.), seront couverts:

1. Par une contribution mensuelle de chacun des organisations constituantes

Cette cotisation est fixée pour la première année à 10 fr.

2. Par une subvention du Conseil national à faire de valoir par les élus socialistes.

Conformément au programme général du Parti, le Congrès affirme à nouveau l'égalité complète des deux sexes et invite

tous les travailleurs à réclamer pour la femme :

Les mêmes droits civils et politiques que l'homme :

L'abrogation de toutes les lois qui la mettent en dehors du droit commun et public ;

A travail égal salaire égal.

LE 1er MAI 1892

Le Congrès, n'ayant pas à s'occuper de l'organisation du chômage puisque le 1er mai tombe cette année un dimanche, décide que, si les élections municipales ne sont pas avancées ou retardées, il y aura lieu de combiner la manifestation en faveur des huit heures et la consultation électorale du pays sur le terrain communal.

Il invite les travailleurs à organiser le 1er mai de grandes réunions publiques auxquelles tous les membres des corps élus seront mis en demeure d'assister et il charge le Conseil national de publier, sur la journée légale de huit heures et sa place dans les revendications socialistes, un manifeste qui sera mis à la disposition des groupes du Parti pour être affiché.

Les prochaines élections municipales

En dehors du programme général du Parti ouvrier, au triomphe duquel auront à concourir de toutes leurs forces les municipalités conquises par le Parti, le Congrès croit qu'il y a lieu d'élaborer un programme commun de revendications immédiates rentrant dans la compétence du pouvoir communal et adopte le programme suivant, auquel il pourra être fait localement toutes les adjonctions nécessaires sous la réserve qu'elles ne seront pas en contradiction avec le but et la tactique du Parti :

Art. 1er. — Institution de cantines scolaires où les enfants trouveront à prix réduit ou gratuitement un repas de viande entre la classe du matin et la classe du soir; et, deux fois par an, à l'entrée de l'hiver et de l'été, distribution de chaussures et de vêtements.

Art. 2. — Introduction, dans les cahiers des charges pour les travaux de la ville, de clauses réduisant à huit heures la journée de travail, garantissant un minimum de salaire déterminé par le Conseil d'accord avec les corporations et interdisant le marchandage aboli par un décret-loi de 1848. — Organisation d'un service d'inspection chargé de veiller à l'exécution de ces clauses.

Art. 3. — Bourse du travail confiée à l'administration des syndicats ouvriers et groupes corporatifs.

Art. 4. — Suppression des taxes d'octroi sur les denrées alimentaires.

Art. 5. — Exemption pour les petits loyers de toute cote mobilière et personnelle, reportée sur les loyers d'un taux supérieur progressivement imposés. — Assainissement et réparation aux frais des propriétaires des logements reconnus insalubres. — Imposition des terrains non bâtis proportionnellement à leur valeur vénale et des locaux non loués proportionnellement à leur valeur locative.

Art. 6. — Placement par les municipalités et les Bourses du travail ou les syndicats et retrait des autorisations aux placeurs.

Art. 7. — Création de *maternités* et d'asiles pour les vieillards et les invalides du travail — Asiles de nuit et distribution de vivres pour les passagers et les ouvriers à la recherche de travail sans résidence fixe.

Art. 8. — Organisation d'un service gratuit de médecine et d'un service de pharmacie à prix de revient.

Art. 9. — Etablissement de bains et de lavoirs publics et gratuits.

Art. 10. — Création de *sanatorium* pour l'enfance ouvrière et envoi dans les *sanatorium* existants aux frais de la commune.

Art. 11. — Service de consultations judiciaires gratuites pour les litiges intéressant les travailleurs.

Art. 12. — Rétribution des fonctions municipales au taux maximum des salaires ouvriers, à l'effet de ne pas exclure de l'administration de la commune une classe entière de citoyens, la plus nombreuse, celle qui n'a que son travail pour vivre.

Art. 13. — En attendant que soit remaniée dans un sens conforme aux intérêts du travail la juridiction de la prud'homie, rétribution des prud'hommes ouvriers à un taux qui leur assure l'indépendance absolue vis-à-vis du patronat.

Art. 14. — Publication d'un bulletin municipal officiel et affichage des décisions prises par le Conseil.)

Le Congrès décide qu'une campagne sera ouverte immédiatement par le Parti ouvrier pour l'abolition des droits extérieurs et intérieurs sur les matières alimentaires de première nécessité et pour la consitution au plus tôt de caisses municipales d'approvisionnement achetant directement aux cultivateurs pour céder au prix de revient aux détaillants.

Le Congrès décide également que, pour conquérir les travailleurs des campagnes, il y a lieu de préconiser la création de syndicats et de conseils de prud'hommes agricoles.

Les Élus du Parti

Le Congrès charge les élus du Parti à la Chambre de présenter, d'accord avec le Conseil National, des propositions de loi tendant :

1. à étendre aux ouvrières l'électorat et l'éligibilité en matière de prud'homme ;



2. à rendre exécutoires, sans appel, les jugements des Conseils des prud'hommes, quel que soit le chiffre de l'affaire en litige,

3. à donner force de loi, pour les ouvriers du même métier de la commune ou de la région, aux tarifs de main d'œuvre ou aux prix de façon établis, d'accord avec les employeurs, par les syndicats devenus obligatoires.

Modifications au règlement général

DU PARTI

L'art. 3, titre III, du règlement du Parti est modifié ainsi qu'il suit :

Les dépenses du Conseil National sont couvertes :

a) Par une contribution collective d'au moins un franc par mois, pour chaque groupe ou syndicat adhérent ;

b) Par un droit de 5 0/0 sur le produit net de toutes les réunions, conférences, fêtes, etc., organisées par les groupes du Parti ;

c) Par une carte d'adhérent, du prix de dix centimes, que chaque membre du Parti est tenu de se procurer chaque année.

Congrès National de 1892

Appelé, aux termes de l'art. 2 du règlement du Parti, à désigner le siège du Congrès National pour l'année 1892 ;

Le Congrès charge de ce choix le Conseil National qui devra en aviser trois mois au moins à l'avance les groupes et syndicats adhérents ;

Et invite les groupes qui auraient une ville particulière à présenter à s'adresser au Conseil National avec les arguments à l'appui.

Conseil National pour 1892

Sont élus pour composer le Conseil National jusqu'au prochain Congrès, les citoyens Paul Lafargue, Jules Guesde, Ferroul, Deure, Crespin, Quesnel et Prevost.

Le Congrès est heureux de constater le rapprochement qui s'est opéré à Bruxelles et à Lyon entre toutes les forces socialistes et ouvrières françaises et qui va s'affirmer, sous une forme positive, dans le *secrétariat national du travail*.

Et il fait des vœux pour la constitution la plus rapide possible d'un Parti ouvrier uni-

que embrassant définitivement tout le prolétariat français organisé.

Le Congrès ratifie les résolutions du Congrès régional de Montpellier contre l'organisation capitaliste du travail industriel dans les prisons.

Adresses

Le Congrès a reçu les adresses suivantes auxquelles a été chargé de répondre le Conseil national :

Berlin, le 24 novembre 1891.

Au Congrès national du Parti ouvrier français réuni à Lyon.

Camarades, frères,

L'année dernière, votre Congrès de Lille a délégué les citoyens Ferroul et Guesde à notre Congrès de Halle pour apporter aux ouvriers allemands le salut et les expressions de sympathie de leurs camarades de France. Ne pouvant aujourd'hui aller vous saluer en personne, nous vous adressons, par cette lettre, à vous et au prolétariat français conscient de ses intérêts de classe, nos salutations et nos félicitations sincères.

Votre Congrès de Lyon a commencé ses travaux sous une bonne étoile. Par l'éclatante victoire de Lille, vous avez fait plus que stigmatiser la justice de classe de la république bourgeoise; vous avez démasqué et mis à néant le jeu coupable des exploiters chauvins qui avaient

essayé de dénoncer votre camarade Lafargue comme le *candidat des Prussiens*, parce qu'il avait osé déclarer : « La classe ouvrière de tous les pays n'a qu'un seul ennemi, et cet ennemi n'est pas l'ouvrier exploité d'au-delà des Vosges, mais bien le patron exploiteur de l'un et de l'autre côté des Vosges ! Ce ne sont pas les frontières qui marquent l'ennemi, mais bien la fonction sociale, la fonction d'exploiteur. »

Camarades ! de même qu'à Lille vous avez lutté victorieusement contre ces mensonges internationaux de la bande des exploiters qui, dans la lutte contre l'émancipation de la classe ouvrière, ne reconnaît pas de frontières, de même nous autres nous avons dû, depuis de longues années, combattre ces mêmes mensonges, ces mêmes ennemis.

Lafargue a été appelé le *candidat des Prussiens*. Eh bien ! notre parti aussi, nos candidats aussi ont été calomniés et poursuivis comme des sans-patrie, des ennemis de la patrie, des traîtres à la patrie ! Et pourquoi ? Parce que nous avons le même programme que vous, que nous poursuivons le même but que vous : l'émancipation des ouvriers des chaînes économiques et politiques, l'émancipation de l'humanité !

Camarades ! votre presse bourgeoise, depuis quelque temps, nous accuse, nous autres démocrates-socialistes allemands, d'être des chauvins. N'en croyez rien. Pas plus que vous, socialistes français, qui ne vous êtes pas laissés abaisser jusqu'à l'alliance contre nature avec le despote de la Newa, — alliance en laquelle, dans sa peur du prolétariat grandissant, la bour-

geoisie cherche un appui — nous n'avons failli à nos devoirs envers la classe ouvrière de tous les pays. Il n'y a que peu de semaines de cela, qu'au Congrès d'Erfurt, cette déclaration solennelle a été adoptée :

« Dans tous les pays à mode de production capitaliste, les intérêts de classe sont identiques. Avec l'extension des communications et de la production pour le marché mondial, la situation des ouvriers de chaque pays dépend de plus en plus de la situation des ouvriers des autres pays. L'émancipation de la classe ouvrière est donc une œuvre à laquelle les ouvriers de tous les pays civilisés sont également intéressés. Dans cette conviction, le parti démocrate-socialiste d'Allemagne *se sent et se déclare un avec les ouvriers de tous les pays, conscients de leurs intérêts de classe.* »

(On a voulu vous faire accroire que les socialistes allemands poussaient à la guerre ! Comme vous, comme les ouvriers de tous les pays, nous sommes le parti de la paix par excellence ; mais nous ne nous laisserons pas massacrer sans nous défendre par une irruption des barbares du Nord. Et en cela, nous sommes d'accord avec vous qui, par la voix de Guesde, avez déclaré au Congrès de Halle : « L'ouvrier français hait la Russie du Tzar, qui est l'épine dorsale de la réaction. »)

Camarades ! ce point de vue est le nôtre. Et, contre le danger de l'écrasement de l'œuvre émancipatrice du prolétariat européen par toute la réaction de l'Europe, il n'y a qu'un moyen de défense : la fraternisation des ouvriers de tous les pays.

Frères et camarades de France! c'est en ce sens que nous vous adressons de nouveau nos meilleurs souhaits pour la réussite de votre Congrès ouvrier.

Vive la France socialiste!

Vive la démocratie socialiste internationale!

Vive l'union internationale de la classe ouvrière!

Le Comité directeur du parti démocrate-socialiste d'Allemagne.

Par ordre :

Edouard FISCHER,

Secrétaire.

Londres,

Chers camarades,

Je suis chargé par la société socialiste Bloomsbury — qui a été l'initiatrice du mouvement pour la journée légale de huit heures en Angleterre — de vous envoyer ses meilleurs vœux de succès pour le Congrès national du Parti ouvrier actuellement en séance à Lyon.

A vous dans la cause du travail

H. CROESU.

Secrétaire.

Au Parti ouvrier français

Chers camarades,

Au nom de la nationale Union des gaziers et manœuvres d'Angleterre et d'Irlande, nous vous

envoyons un salut fraternel et nos vœux pour votre neuvième Congrès annuel.

Il s'agit d'un Congrès national, mais nous sommes sûrs que vous ne perdrez pas de vue l'importance du mouvement international de la classe ouvrière. Votre organisation a contribué à transformer ce mouvement international d'une aspiration vague en une action pratique. Nous n'oublions pas que le Parti ouvrier français a été un des premiers à entrer dans la correspondance internationale proposée par notre Union; que son organe officiel a toujours généreusement reconnu les efforts par nous faits pour la cause du prolétariat en Angleterre et en Irlande; que votre parti, enfin, nous a envoyé, à notre dernier Congrès annuel tenu à Dublin, une lettre de félicitations et d'encouragement.

Un des effets particuliers de ce mouvement international a été l'appui mutuel que se sont prêté les travailleurs de France et d'Angleterre en temps de grèves et de lock-out. Et quoique dans ces cas particuliers notre Union et les 70 organisations qu'elle représente n'aient pas été directement engagés, nous sommes heureux de penser que la majeure partie de la correspondance et des relations motivées par ces conflits s'est opérée par un des membres de votre Conseil national.

Comme vous, nous travaillons à l'émancipation complète et définitive de la classe ouvrière et comme vous nous croyons dans l'action à la fois politique et corporative comme le seul moyen d'aboutir. Aussi désirons nous vous féliciter de l'élection de Paul Lafargue comme député des travailleurs de Lille. C'est un coup mortel pour le gouvernement capitaliste qui a fusillé des hommes, des femmes et des

enfants — surtout des enfants — lors de la dernière manifestation du 1^{er} Mai en faveur de la journée de huit heures.

Nous avons, de notre côté, remporté tout récemment une victoire électorale, en faisant nommer avec 600 voix de majorité, conseiller municipal de Londres, notre secrétaire général William Thorne. Et d'autres membres de notre Union ont obtenu dans les provinces un nombre de voix si considérable que leur élection l'année prochaine, dans beaucoup de villes, est assurée.

Puissent nos récents succès électoraux en France, en Angleterre et surtout en Allemagne nous en presager de plus grands pour l'avenir !

Vive le mouvement international ouvrier !

Fraternellement à vous.

William THORNE

Eleanor MARX AVELING

Secrétaire général

Comité exécutif

Télégramme

Les socialistes roumains, se proclamant solidaires du Parti ouvrier français, vous envoient leurs fraternelles salutations.

CONSTANTIN

F. R. N.
